

**PASS VEC****attestant de la conformité du contrôle de la production en usine****n° PASS0358**

Cette attestation de conformité annule et remplace l'attestation n° PASS0307 du 3 mars 2015.

Il est établi que l'opération de collage par mastic effectuée par la Société AIV dans l'usine :

**A.I.V. – 13, rue Colbert – BP 90444 – 35304 FOUGERES CEDEX – FRANCE**

est exécutée et fait l'objet d'un contrôle de la production en usine satisfaisant, selon un plan d'essais prescrit, conformément aux exigences du chapitre 8 du Guide d'Agrément Technique Européen n° 002, parties 1 et 2, utilisé le cas échéant en tant que Document d'Évaluation Technique Européen (DEE), et du cahier du CSTB n° 3488.

Le CSTB, organisme notifié sous la référence 0679 pour les tâches relevant de la procédure d'évaluation et de la vérification de la constance des performances des systèmes de vitrages extérieurs collés, a réalisé l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine, et réalise une surveillance, une évaluation et une appréciation continues du contrôle de la production en usine.

Le PASS VEC justifie que les composants ainsi produits peuvent être admis favorablement dans le cadre du marquage CE de systèmes de vitrages extérieurs collés réalisés sous la responsabilité d'autres fabricants ou façadiers.

Délivré à Champs Sur Marne, le 6 mars 2017

Correspondant :  
**Patrice VAN DEN BLECKEN**  
Courriel : patrice.vandenblecken@cstb.fr  
Tél. : 01 64 68 83 70

Cette attestation comporte 1 page.

Sauf retrait, suspension ou modification, cette attestation demeure valide.  
Sa validité doit être vérifiée sur la liste des PASS VEC valides tenue à jour  
au CSTB et disponible sur le site Internet [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr).

Pour le CSTB  
Pour le Directeur Technique  
  
Yannick LEMOIGNE

## PASS VEC

**attestant de la conformité du contrôle de la production en usine**

**n° PASS0359**

Cette attestation de conformité annule et remplace l'attestation n° PASS0351 du 30 mars 2016.

Il est établi que l'opération de collage par ruban effectuée par la Société AIV dans l'usine :

**A.I.V. – 13, rue Colbert – BP 90444 – 35304 FOUGERES CEDEX – FRANCE**

est exécutée et fait l'objet d'un contrôle de la production en usine satisfaisant, selon un plan d'essais prescrit, conformément aux exigences du chapitre 8 du Guide d'Agrément Technique Européen n° 002, parties 1 et 2, utilisé le cas échéant en tant que Document d'Evaluation Technique Européen (DEE), et du cahier du CSTB n° 3488.

Le CSTB, organisme notifié sous la référence 0679 pour les tâches relevant de la procédure d'évaluation et de la vérification de la constance des performances des systèmes de vitrages extérieurs collés, a réalisé l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine, et réalise une surveillance, une évaluation et une appréciation continues du contrôle de la production en usine.

Le PASS VEC justifie que les composants ainsi produits peuvent être admis favorablement dans le cadre du marquage CE de systèmes de vitrages extérieurs collés réalisés sous la responsabilité d'autres fabricants ou façadiers.

Délivré à Champs Sur Marne, le 6 mars 2017

Correspondant :  
Patrice VAN DEN BLECKEN  
Courriel : patrice.vandenblecken@cstb.fr  
Tél. : 01 64 68 83 70

Cette attestation comporte 1 page.

Sauf retrait, suspension ou modification, cette attestation demeure valide.  
Sa validité doit être vérifiée sur la liste des PASS VEC valides tenue à jour  
au CSTB et disponible sur le site Internet [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr).

Pour le CSTB  
Pour le Directeur Technique  
  
Yannick LEMOIGNE